

Conditions particulières de participation

Nom de la session : pèlerinage Mont Saint Michel – catéchèse de Meaux

Lieux : Normandie - France

Dates : 8-10 mai 2026

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Raison sociale : Association diocésaine de Meaux – direction des pèlerinages (ADM – DD)

Siège social : 7 rue Notre Dame – 77100 MEAUX

Téléphone : 01.64.36.51.64

Courriel : pelerinages@catho77.fr

Immatriculation Atout France n° IM077110007 - SIRET - 78496240900016

Contrat RCP - MSC n° 20820044000287

Garantie financière : ATRADIUS n° 378267

Conformément à l'article R. 211-4 du Code du Tourisme et préalablement à la conclusion de tout contrat, veuillez trouver ci-joint les informations légales concernant l'organisation du pèlerinage diocésain des lycéens à Assise.

Ce voyage est organisé par le service des pèlerinages du diocèse de Meaux pour le service de la catéchèse de la paroisse de Meaux qui assure le suivi du dossier :

Téléphone : 06 51 01 89 93

Courriel : eveilcatechese.meaux@gmail.com

PROGRAMME DE LA SESSION

À titre informatif, susceptible de modification.

Vendredi 8 mai 2026

6h30 – RDV au centre paroissial Saint Damien – 24 rue Beaumarchais – Meaux

Ramassage Place Doumer (monument aux morts)

Départ pour Villedieu les Poêles

Visite de la fonderie de cloche

Route pour Saint Jean le Thomas

Hébergement

Etoile de la Mer

Allée du presbytère

5530 SAINT JEAN LE THOMAS

Samedi 9 mai 2026

Traversée de la baie du Mont Saint Michel à pied avec un guide spirituel agréé

Ou

Départ en car pour le Mont saint Michel

Messe à l'Abbaye du Mont Saint Michel

Témoignage d'un frère ou d'une sœur de la communauté

Retour à Saint Jean le Thomas

Dimanche 10 mai

Messe à Saint Jean le Thomas

En fin de matinée départ pour retour en Seine et Marne

Arrivée aux alentours de 19h00 en Seine et Marne sur les différents lieux de dépose (idem aller)

OFFRE TARIFAIRE ET CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PARTICIPATION

Merci de consulter aussi les Conditions Générales de Participation disponibles sur la plateforme VENIO dans l'onglet informations pratiques

■ TRANSPORT ALLER/RETOUR

Le transport aller et retour sera assuré par la compagnie d'Autocar VIABUS – 31 avenue de Meaux – 77470 POINCY

■ LIEU DE LA SESSION - HÉBERGEMENT

La formule est une pension complète sur toute la durée de la session sauf le déjeuner du vendredi 8 mai 2026 et les goûters, en chambre multiples.

La répartition des participants dans les lieux d'hébergement est réalisée par l'équipe d'organisation.

■ RESTAURATION

La prestation restauration est fournie comme pension complète sur toute la durée de la session.

Tous les petits déjeuners, déjeuners et dîners se prendront directement sur le lieu de d'hébergement ou en extérieur sous forme de pique-nique fourni par l'hébergement. Du dîner du 8 mai au déjeuner du 10 mai 2026

■ FORMALITES ADMINISTRATIVES, SANITAIRES ET DE POLICES

Formalités à accomplir :

Pour les ressortissants français, merci de vous munir de votre :

- Autorisation parentale
- Fiche sanitaire

■ ADAPTABILITE

De façon générale, ce voyage n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite. Cependant, les aménagements spécifiques sont possibles afin de permettre au participant de suivre le bon déroulement de la session.

■ PRESTATIONS

À titre informatif, susceptible de modification.

Les visites, excursions et autres activités seront données en langue française.

Le service des pèlerinages / service de la catéchèse de la paroisse de Meaux se réserve le droit, à tout moment, de modifier le programme et l'itinéraire en fonction du contexte local. Le participant ne pourra les refuser sans motif valable. Dans la mesure du possible, ils s'engagent à proposer un substitut de valeur équivalente.

■ CONDITIONS DE REALISATION

Cette session requiert un minimum de 60 participants afin de pouvoir se tenir. En deçà de ce nombre, elle pourrait être annulée (se référer au paragraphe *Annulation par l'ADM - DP* ci-après).

■ PARTICIPATION FINANCIERE

Pour cette session, la formule de participation est :

FORFAIT HÉBERGEMENT CHAMBRE MULTIPLE : 170 €

Le prix comprend :

- ✓ Le transport aller-retour en autocar grand tourisme au départ de la Seine et Marne et à destination de Saint Jean Le Thomas et pendant toute la durée du séjour selon le programme communiqué
- ✓ Les frais des chauffeurs
- ✓ Le forfait en pension complète sur les lieux d'hébergement du dîner du 8 mai au déjeuner du 10 mai 2026
- ✓ La taxe de séjour pour les adultes
- ✓ L'assurance assistance-rapatriement
- ✓ Tous les droits d'entrées dans les sites, monuments et musées mentionnés au programme.
- ✓ Les services d'un guide spirituel agréé pour la traversée de la baie du Mont Saint Michel
- ✓ Les chaussures néoprène pour la traversée
- ✓ Un livret de voyage

Le prix ne comprend pas :

- ✗ Le déjeuner du vendredi 8 mai 2026 (apporter un pique-nique)
- Toutes les dépenses à caractère personnel et non mentionnées dans le paragraphe « ce prix comprend »

■ MODALITES DE PAIEMENT

Le montant total de la session est à régler avant le 17/04/2026

Possibilité de payer en deux fois : 11/03/26 et 17/04/26

Paiement individuel (en chèque ou en espèce) est à effectuer auprès de l'organisme référent : ADM-pôle de Meaux

■ ASSURANCES

Immatriculation et assurances

L'ADM - DP agit en tant qu'organisateur de voyages et est immatriculé à ce titre auprès du groupe d'intérêt économique Atout France sous le numéro IM077110007.

L'ADM - DP a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle d'organisateur de voyages auprès de la Mutuelle Saint Christophe assurances (277, rue Saint-Jacques 75256 PARIS cedex 05 - Tél. : 01 56 24 76 00, www.saint-christophe-assurances.fr). Cette police d'assurance porte le numéro 20820044000287.

L'ADM - DP a souscrit une garantie financière auprès de l'assurance- : ATRADIUS n° 378267

■ ANNULATION

Annulation par le participant

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, l'inscription à la session n'est pas soumise au droit de rétractation. Toutefois, le participant peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants :

Barème d'annulation (sur le montant de la participation total à la session)

- Moins de trois avant le départ : 25 %
- 2 jours avant le départ : 100%

Toute annulation doit être signifiée à la responsable de la catéchèse de la paroisse de Meaux (coordonnées ci-dessus)

Le remboursement de la prestation suite à une annulation moins de 15 (quinze) jours avant la date du début de la prestation est possible uniquement dans un cas de force majeure.

Cependant, il est précisé que les frais de dossier et d'assurances ne sont pas remboursables.

■ CONTACT - RESPONSABILITE - RECLAMATION

Contact

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le participant est tenu de la signaler au contact ci-dessus mentionné

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du participant.

En cas de difficulté sur place, la participant pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-après : services jeunes

Responsabilité

L'ADM - DP est responsables de la bonne exécution des services prévus à la présente notice et est tenue d'apporter de l'aide au participant en difficulté.

En cas de mise en jeu de sa responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

Cession du contrat

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder votre inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant le service concerné dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

Réclamation et médiation

Le participant peut saisir l' ADM - DP de toute réclamation, à l'adresse suivante : 7 rue Notre Dame – 77100 MEAUX par lettre avec accusé-réception et/ou par courriel à pelerinages@catho77.fr accompagné(e) de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le participant peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site www.mtv.travel

■ PRESTATAIRES CONCOURANT A L'ORGANISATION DE LA SESSION

VENIO

L'ensemble des données concourant à l'inscription du participant à la session sont gérées via le logiciel VENIO

VENIO SAS au capital de 5 000 euros

2 rue du Pont Colbert – 78000 Versailles – France

www.venio.fr – contact@venio.fr - +33 (0)1 39 20 97 70

SIREN 897 966 966 – APE 6312Z – N° TVA FR32 897 966 966

■ FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD POUR LES CONTRATS DE VOYAGE A FORFAIT LORSQUE L'UTILISATION D'HYPERLIENS EST POSSIBLE (ARRETE DU 1^{ER} MARS 2018)

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficiez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'ADM - DP sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, l'ADM - DP dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable(s).

Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031632248&categorieLien=id>